|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-18)Dubaï, 29 octobre – 16 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 5 auDocument 55-F** |
|  | **26 septembre 2018** |
|  | **Original: anglais/français** |
|  |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications |
| PROPOSITIONS AFRICAINES COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **AFCP/55A5/1** | Proposition 1: améliorations à apporter aux travaux des Conférences de plénipotentiaires: procédures d'élection |
| **AFCP/55A5/2** | Proposition 2: rationalisation des Résolutions des PP et des Secteurs de l'UIT |

PROPOSITIONS AFRICAINES VISANT à AMéLIORER LES TRAVAUX DE L'UIT

# A CONTRIBUTION SUR LES AMÉLIORATIONS À APPORTER AUX TRAVAUX DES CONFÉRENCES DE PLÉNIPOTENTIAIRES: PROCÉDURES D'ÉLECTION

# 1 Résumé

Le présent document décrit les travaux entrepris par le Conseil de l'UIT conformément à la Recommandation 8 (Busan); il est demandé à la PP-18 de noter qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question des "entretiens avec les candidats" qui se présenteront aux postes de fonctionnaires élus. Les pays africains soumettent la proposition suivante pour la PP-18: que le Secrétariat de l'UIT continue d'apporter des améliorations au portail en ligne des élections à la PP, afin de permettre aux candidats de mettre en ligne les supports de communication pour leur campagne et au grand public d'y accéder, et de permettre la création et l'amélioration d'un forum sur lequel des questions puissent être posées aux candidats et les réponses consultées par le grand public.

# 2 Rappel

La Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014) a approuvé la Recommandation 8 sur les "Procédures d'élection", libellée comme suit:

 *"Il est souhaitable d'améliorer le processus appliqué à l'UIT pour l'élection des fonctionnaires élus. A cet égard, le Conseil devrait étudier la question et recommander aux Etats Membres des options permettant de mettre en oeuvre de nouvelles procédures propres à améliorer le processus d'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général et des directeurs des Bureaux. Il conviendrait de prendre dûment compte de plusieurs options, telles que l'organisation d'exposés, de séances interactives, de séances en direct, d'entretiens, de séances de questions, grâce à la diffusion sur le web et à la participation à distance, ou encore l'amélioration du portail des élections sur le site web de l'UIT. Le Conseil est invité à lancer ces études à sa session de 2015 en vue de mettre en oeuvre ces possibles améliorations."*

Cette question a été examinée aux sessions ordinaires du Conseil de 2016, 2017 et 2018. En particulier, le Conseil à sa session de 2017 a chargé le Secrétaire général de réaliser "une étude sur l'organisation d'auditions pour les candidats à des postes de fonctionnaires élus lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2018", en tenant compte des contributions des Etats Membres et de tout débat tenu lors de la session de 2016 du Conseil.

A la session de 2018 du Conseil, le Secrétaire général a présenté un rapport sur cette étude, en tenant compte des observations des Etats Membres et du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, dans lequel il est demandé: i) que le Conseil adopte les lignes directrices proposées relatives aux aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale avant la PP-18; et ii) que le rapport sur l'organisation d'auditions des candidats soit examiné et transmis à la PP-18 pour examen.

La proposition tient compte du fait que le Conseil n'a pas trouvé de consensus sur cette question et il y est recommandé que le Secrétaire général continue d'apporter, sur le plan administratif, des améliorations au portail en ligne des élections à la PP, afin de permettre aux candidats de mettre en ligne les supports de communication pour leur campagne et au grand public d'y accéder et afin de disposer d'un forum sur lequel des questions puissent être posées aux candidats et les réponses consultées par le grand public.

# 3 Considérations générales

La PP-14 s'est félicitée des initiatives prises par plusieurs Etats Membres pour diffuser les biographies des candidats et leurs points de vue sur diverses activités de l'Union. Elle a par ailleurs formulé plusieurs propositions visant à mettre à disposition des plates-formes destinées à faire connaître les idées des candidats qui se présentent aux divers postes de fonctionnaires élus – telles que des exposés en direct et des entretiens réalisés par le Conseil, ou des séances de questions-réponses grâce à la diffusion sur le web et à la participation à distance – qui permettraient de dynamiser le portail des élections sur le site web de l'UIT.

La possibilité pour les candidats de présenter leur vision et de répondre aux questions durant une session du Conseil ayant lieu immédiatement avant la PP a été examinée au cours des sessions du Conseil, comme constituant l'une des formes possibles de cette interaction. Cette option pose toutefois les quelques difficultés suivantes dans le contexte de l'UIT:

i) Elle n'est pas ouverte à tous les Etats Membres de l'Union (le CCI qui a recommandé l'adoption de ce processus pour l'ensemble de l'ONU a indiqué qu'il devrait être "ouvert à tous les Etats Membres").

ii) Elle n'est pas prévue dans le chapitre consacré aux procédures d'élection des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union.

iii) L'annonce officielle des candidatures des fonctionnaires est normalement retardée jusqu'à la fin du délai – soit 28 jours avant la PP – et ces fonctionnaires ne seraient par conséquent pas autorisés à participer aux débats du Conseil en raison des possibilités évidentes de conflit d'intérêt.

iv) Elle prolongerait la durée des réunions du Conseil, ce qui pèserait sur les finances déjà limitées de l'Union.

v) L'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité ne serait pas garantie, à moins qu'une interprétation simultanée soit assurée, avec les coûts additionnels qui en découlent.

A l'ère des TIC, l'interaction avec les candidats à divers postes de l'UIT n'a pas nécessairement besoin d'être présentielle ou en face à face pour être efficace. Les plates-formes interactives fonctionnant grâce aux TIC peuvent tout à fait faciliter un dialogue ouvert, constructif et approfondi avec les candidats au sujet de leur vision, de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent favoriser l'inclusion et aider les Etats Membres à réaliser une sélection à bien moindre coût des candidats pour les divers postes de fonctionnaires élus.

# 4 Proposition

 AFCP/55A5/1

Soumettre la proposition suivante: que le Secrétaire général de l'UIT continue d'apporter, sur le plan administratif, des améliorations au portail en ligne des élections à la PP, afin de permettre aux candidats de mettre en ligne les supports de communication pour leur campagne et au grand public d'y accéder, et de permettre la création et l'amélioration d'un forum sur lequel des questions puissent être posées aux candidats et les réponses consultées par le grand public.

Formuler les suggestions suivantes:

• la participation aux séances d'audition devrait être facultative;

• les séances d'audition devraient être organisées à titre expérimental pendant la PP-22 et sur une base volontaire;

• la séance devrait se dérouler dans l'une des langues de travail et les coûts d'interprétation être à la charge du candidat;

• les séances d'audition devraient être ouvertes à tous les Etats Membres pour qu'ils puissent y assister, et seuls les Etats Membres de l'UIT ayant le droit de vote devraient pouvoir prendre part aux questions-réponses;

• les questions peuvent être envoyées au candidat à l'avance ou posées directement pendant la séance;

• les séances seraient diffusées en direct sur le web et permettraient une participation à distance.

Ces séances d'audition seraient sans effet si elles sont conduites pendant la Conférence de plénipotentiaires ou dans le mois qui la précède, étant donné que les choix de vote auront déjà été faits. Par conséquent, nous convenons qu'elles devraient se dérouler pendant la session du Conseil qui a lieu la même année que la PP, soit environ six à sept mois avant la Conférence.

S'agissant de l'idée selon laquelle les auditions devraient être équitables, inclusives et ouvertes à tous les candidats, y compris aux candidats "non officiels ou potentiels" qui font partie du personnel de l'UIT, nous ne savons pas dans quelle mesure ceci est légal. Par conséquent, **nous devons évaluer s'il est applicable sur le plan juridique que des candidats non officiels se joignent aux séances d'audition officielles**.

Outre les séances d'audition, nous souscrivons à la proposition des Etats Membres concernant la possibilité de créer un espace en ligne consacré aux supports de communication (PDF, vidéo, etc.) de la campagne des candidats, afin que les parties prenantes puissent accéder aux informations relatives aux candidats par voie électronique. *Chaque candidat pourrait avoir un forum en ligne, dont il serait le modérateur et qui serait consacré à des questions-réponses avec le grand public.*

# B PROPOSITION SUR LA RATIONALISATION DES RÉSOLUTIONS DES PPET DES SECTEURS DE L'UIT

# 1 Introduction

Lors de la session de 2018 du Conseil de l'UIT tenue du 17 au 26 avril 2018 à Genève, il a été question de l'examen d'une contribution soumise par la Fédération de Russie portant sur la rationalisation des Résolutions des PP et des Secteurs de l'UIT. En effet, la Russie fait remarquer que les contenus de certaines Résolutions des trois Secteurs de l'UIT reprennent des dispositions des Résolutions des PP, ce qui engendre des dédoublements ou des chevauchements de Résolutions. Aussi, pour éviter les répétitions, la Russie propose de simplifier les Résolutions spécifiques des Secteurs de l'UIT qui reprennent le contenu des Résolutions des PP en supprimant, si possible, ce contenu puis en rajoutant juste la référence de la Résolution de la PP correspondante. Cela permettra de ne maintenir que les dispositions pertinentes spécifiques aux Secteurs de l'UIT présentes dans les Résolutions.

# 2 Proposition

 AFCP/55A5/2

Soutenir le principe de rationalisation des Résolutions des PP afin d'éviter les répétitions en faisant toutefois les recommandations suivantes:

• Tenir compte du sujet de la Résolution et des Secteurs concernés.

• Identifier les Résolutions de la PP dont le sujet est commun à l'ensemble des Secteurs et le contenu répété dans les Résolutions des Secteurs. Ces Résolutions identifiées feront désormais l'objet d'une Résolution unique de la PP et les Résolutions des Secteurs évoquant le même sujet seront simplifiées en mentionnant simplement la référence PP au lieu d'en recopier le contenu.

• Les Résolutions dont les sujets sont spécifiques à un seul Secteur feront l'objet d'une Résolution pour le Secteur concerné.

Faire une évaluation de l'incidence de cette rationalisation sur l'ensemble des textes concernés et le fonctionnement des Secteurs.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_